



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 44538

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par la Fédération nationale des particuliers employeurs (FEPEM) concernant l'exonération totale ou partielle des charges patronales de sécurité sociale dans le cadre de l'emploi familial. La FEPEM déplore que cette exonération soit calculée sur la base horaire du SMIC et souligne que ce mode de calcul tend à mésestimer l'effort considérable de la branche en matière de revalorisation, professionnalisation et formation professionnelle. Elle suggère donc qu'une réflexion soit menée sur la possibilité d'une prise en charge des cotisations dans la limite de 120 % du SMIC (référence en vigueur dans les entreprises). Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44538

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2285